

**Compte rendu du comité syndical**  
**Jeudi 9 novembre 2017**

**Membres présents** Frédéric BUDAN, Frédérique GUILLET, Agnès CUZIN, Denis MARMILLOUD, Eric ROSAY, (titulaires), Florent BENOIT, Floriane MUHLEMATTER, Céline PHILIPPE-BURTIN, Tiphaine CAULY, Olivier GRANDCHAMP (suppléants)

**Absents, excusés :** Marc MENEGHETTI, François PYTHON



**1. Désignation du secrétaire de séance**

Tiphaine CAULY est désignée comme secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès verbal**

Le procès-verbal de la séance du comité syndical 31 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

**3. Révision des statuts du syndicat Pays du Vuache au 17/01/2018**

**Elargissement du périmètre du syndicat intercommunal « Pays du Vuache »**  
**Création de la « Maison de santé » dans la vocation « Patrimoine intercommunal »**

Né de la volonté des communes de Chevrier, Dingy et Vulbens de travailler ensemble pour gérer des intérêts intercommunaux, le syndicat Pays du Vuache a été créé en 1993 notamment pour construire les réseaux d'eau potable et d'assainissement, bâtir le centre ECLA et permettre aux écoles de fonctionner en regroupement pédagogique et à la cantine de survivre.

Au fil du temps, des compétences ont été transférées à la Communauté de communes du Genevois et, à ce jour, le syndicat ne possède plus que 2 vocations : les affaires scolaires et le patrimoine intercommunal composé du Centre ECLA, de l'église et du cimetière.

Parallèlement, sur le constat de pénurie médicale dans le genevois et partant du principe que l'avenir n'est plus à un médecin par clocher mais aux maisons de santé qui associent des professions médicales dans un même lieu, un projet a été élaboré au long des 2 dernières années afin d'apporter aux habitants du secteur du Vuache une solution de soins pérenne.

Une concertation a eu lieu avec les Maires des communes de Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens pour la création d'une structure sur Valleiry et un portage public. Le concept de départ est de pouvoir reloger tous les professionnels de la maison médicale actuelle et de pouvoir en attirer de nouveaux : médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, laboratoire... Il est aussi prévu des logements d'atterrissage (stagiaires ou nouveaux professionnels).

Monsieur le Président explique qu'il fallait trouver une structure juridique pour porter ce projet commun et le syndicat « Pays du Vuache » s'est révélé être la solution idéale, tant de par son périmètre géographique existant qui constitue une base cohérente pour l'élargissement souhaité, que grâce à la vocation de gestion de patrimoine d'intérêt intercommunal que les élus et les agents connaissent et maîtrisent, permettant au projet de se concrétiser rapidement.

La proposition faite aux communes de Chevrier, Dingy et Vulbens, déjà membres est :

- D'élargir le périmètre du syndicat aux communes de Chênex, Jonzier, Savigny, Valleiry, Vers, Viry

- D'ajouter à la vocation « patrimoine intercommunal » la construction et la gestion d'une Maison de santé

La proposition faite aux 6 communes nouvelles est :

- De demander à adhérer au syndicat Pays du Vuache
- D'accepter les nouveaux statuts du syndicat qui intègrent les communes de Chênex, Jonzier, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et ajoutent à la vocation « Patrimoine intercommunal » la création et la gestion d'une Maison de santé.
- De désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au comité syndical, assemblée délibérante.

Le syndicat souhaite également enlever de son patrimoine le tennis qui n'a plus de vocation intercommunale et sera remis à Vulbens.

**Le comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve** les nouveaux statuts joints à la présente délibération

**Indique que ces nouveaux statuts doivent entrer en vigueur à compter du 24 janvier 2018**

**Dit** que ces nouveaux statuts seront soumis pour approbation à chaque Conseil municipal des 9 communes concernées par la révision : Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens.

#### **4. Décision budgétaire modificative n°2 / BP 2017**

Sur proposition du Président,

**Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide** les ouvertures et virements de crédits suivants en euros :

	DEPENSES	RECETTES
60632 Fournitures de petit équipement	+ 500 €	
6411 Personnel titulaire	+ 2 500 €	
6413 Personnel non titulaire	+ 2 500 €	
6451 Cotisation URSSAF	+ 1 100 €	
6453 Cotisations aux caisses de retraite	+ 500 €	
6455 Cotisation assurance du personnel	+ 1 700 €	
6456 Versement FNC supplément familial	+ 100 €	
2135 Installation générale agencement construction	- 700 €	
2181 Autres immobilisations corporelles	+ 700 €	
6419 Remboursement sur rémunération du personnel		+ 1 500 €
6459 Remboursement sur charges sociales		+ 300 €
74718 Autres participations		+ 7 100 €

**La séance est levée à 20h30.**

